## N° 2202

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 ONZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 1er mars 2000.

# PROPOSITION DE LOI

relative à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du s recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guer et des combats du Maroc et de Tunisie.

(Renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constidure commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement

présentée

par M. Jean-Pierre SOISSON,

Député.

Cérémonies publiques et fêtes légales.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Certaines périodes s'avèrent déterminantes quant au destin et au d Nation.

Il an act sinci des masses de metro histoire de Errance souvent ev

prenant conscience que la guerre est une grave erreur de l'humanité déshonore le genre humain.

La fin de tous ces conflits a toujours été une victoire de la sagesse

Trop d'êtres ont souffert, sont morts pour autoriser quiconque à pages d'un livre qui n'est pas à refermer.

Chaque citoyen a pour devoir de respecter leur sacrifice, veiller à ce

pas vain et serve la cause de la Paix.

Le combattant est certes le plus concerné par le souvenir à ses frères blessés ou disparus et le devoir de mémoire; sa voix étant la plus c s'élever en faveur d'une vie sans haine ni violence.

Mais l'ensemble de nos concitoyens se reconnaissent dans de patriotiques officielles dignes d'un hommage solennel, conscients oubliant son passé n'a pas d'avenir.

Pour les guerres mondiales 1914-1918 et 1939-1945, les dates retenues sont tout naturellement celles du Cessez-le-Feu : jour esse combattant qui risque sa vie à tout instant.

Dates de cessation des hostilités, elles sont porteuses d'espérance mais chacune d'un message particulier réfutant toute idée d'une journ souvenir qui introduirait l'élément destructeur de l'unité nationale emémoire particulière de la mémoire collective de notre peuple.

Pour la guerre d'Algérie se pose avec acuité la reconnaissance of journée nationale du souvenir et du recueillement dédiée à la mémoire de et militaires en Algérie, Maroc et Tunisie.

Le Cessez-le-Feu du 19 mars 1962 marque bien l'arrêt officiel de c cristallise la mémoire de l'événement, Il est un enjeu de la mémoire désormais, n'identifie plus que deux dates : la Toussaint sanglante du 1954 et le Cessez le Feu du 19 mars 1962, premier jour où la France pe

1954 et le Cessez-le- Feu du 19 mars 1962, premier jour où la France ne avec aucun peuple, l'une des dates les plus importantes de recontemporaine.

Après un débat de haute tenue, où consensus et devoir de mémoire de Parlement unanime (l'Assemblée nationale le 10 juin 1999, le Sénat le 5 a voté la loi n° 99-882 reconnaissant la guerre d'Algérie.

Nous avons su mettre en conformité le langage officiel avec le lan conscients qu'une société ne peut vivre sans référence à des valeurs.

réalisées pour officialiser le jour anniversaire du Cessez-le-Feu proclamé 19 mars 1962 et légitimé par la volonté populaire dès le 8 avril 1962 Françaises et des Français approuvaient la fin de la guerre d'Alg référendum organisé à l'initiative du Président de la République, le généra

déplorer des morts que nous ne saurions oublier, les conditions so

Avec la promulgation de la loi reconnaissant la guerre d'Algérie, une légitimité incontestable, le 19 mars, qui rencontre une adhésion courants politiques confondus, s'affirme bien être la seule date comm hommage aux morts civils et militaires de cette guerre, aucune autre da s'y substituer.

Plus de la moitié des conseils municipaux, 39 conseils généra sensibilités, ont déjà adopté un vœu dans ce sens. Le nombre des commur des artères du "19 mars 1962 - Fin de la guerre d'Algérie" est progression.

L'enquête d'opinion réalisée par l'IFOP, les 12 et 13 novembre 1 cette volonté nationale, tout particulièrement chez les jeunes de 15 à 24 au concilier l'étude de leur programme d'histoire et la commémoration anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie.

La commémoration, instant privilégié de la réflexion, renforce le générations, Elle présente une dimension pédagogique fondamentale, Elle tirer des enseignements, l'incompréhension du présent naissant de l'ince du passé.

Au-delà des Anciens Combattants d'Algérie, la date du 19 mars app peuple, à son histoire, à tous ceux qui sont épris de paix.

Nous avons l'exigence du devoir de mémoire. Nous avons pour mi vivre les valeurs de civisme et de citoyenneté, élément fondateur de toute

Je vous demande donc de bien vouloir adopter la présente propositio

### PROPOSITION DE LOI

#### **Article 1er**

La République Française institue une journée nationale du so recueillement à la mémoire des morts civils et militaires de la guerre d'a combats du Maroc et de Tunisie 1952-1962.

Cessez-le-Feu proclamé le 19 mars 1962 en Algérie, mettant fin à dix anr en Afrique du Nord.